



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 109 - JUILLET 2012**

# SOMMAIRE

## **Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale**

### **Secrétariat général - Pôle ressources**

Arrêté N °2012207-0007 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, délégué territorial adjoint de l'agence du service civique. ....	1
--	---

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

Décision - Délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi d'Ile de France (au pôle travail de la DIRECCTE) .....	4
---	---

## **Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**

### **Direction des services administratifs du SGAR**

Arrêté N °2012208-0005 - Arrêté du 26 juillet 2012 organisant la suppléance du Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris pour la période du 18 août au 22 août 2012 inclus .....	10
---	----





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2012207-0007**

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris  
le 25 Juillet 2012**

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Secrétariat général - Pôle ressources**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, délégué territorial adjoint de l'agence du service civique.



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

**ARRÊTÉ**

**portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN,  
directeur régional  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France,  
délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS  
DELEGUE TERRITORIAL DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** l'article L.120-2 du code du service national,
- VU** les articles R.120-1 à R.120-11 du code du service national,
- VU** le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU** l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, en date du 4 juillet 2012, nommant Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, à compter du 15 juillet 2012,
- VU** la désignation de Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, en tant que délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal FLORENTIN directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, délégué territorial de l'Agence du service civique, tout acte ou écrit relevant des attributions et compétences prévues par l'article R120-9 du Code du service national.

5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15  
Tél. standard : 01 82 52 40 00  
Adresse internet : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)  
Allô, service public : 39 39

.../...

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Madame Danièle SENEZ, directrice régionale adjointe ou par Madame Sylvie BOUVIER responsable du pôle des politiques territoriales, sociales et de jeunesse.

**Article 3**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

25 JUL. 2012

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

Daniel CANEPA



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail  
et de l'emploi d'Ile- de- France  
le 25 Juillet 2012**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi**

Délégation de signature du directeur régional  
des entreprises, de la concurrence, du travail et  
de l'emploi d'Ile de France (au pôle travail de  
la DIRECCTE)

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi d'Ile de France

**DECISION n°2012-056**

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES  
ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU  
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,**

**Vu** le code du travail,

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,

**Vu** l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M Denise DERDEK chargée de l'intérim du pôle Travail, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2.



**Article 2 :**

<b>Dispositions légales</b>	<b>Décisions</b>
<b>Durée du travail</b>	
Article R 713-25 du code rural	Décision accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne de travail pour un type d'activités sur le plan interdépartemental
Articles L 3121-36 et R 3121-26 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne de travail pour un secteur d'activités sur le plan local, départemental ou interdépartemental
Article R 3122-7 du code du travail	Décision de suspension de la faculté de récupération des heures perdues en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession
Articles L 3132-18 et R 3132-14 du code du travail, R 714-11 et -13 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant la mise en place d'une équipe de suppléance
Articles L 3132-14 et R 3132-14 du code du travail, R 714-11 et -13 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant le travail en continu
Articles L 3122-36 et R 3122-17 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant l'affectation de salariés à des postes de nuit
Articles L 3122-34 et R 3122-13 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à la durée maximale de travail de nuit
Articles L 3121-34 et D 3121-18 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à la durée maximale quotidienne de travail
Article R 714-7 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation au repos hebdomadaire
Article D 714-19 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation au repos quotidien
Art 5 du décret 2000-118 du 14 février 2000 sur la durée du travail dans les transports urbains	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire de travail

Dispositions légales	Décisions
<b>Représentation du personnel</b>	
Article 27 du décret 2003-849 du 4 septembre 2003	Décision en cas de désaccord lors d'une réunion de comité de travail (places couchées & restauration ferroviaires)
Article 5 de l'arrêté du 27 juillet 2001 sur les comités de travail SNCF	Décision relative à l'application de la réglementation en cas de désaccord lors d'un comité de travail de la SNCF
Articles L 4611-4, R 742-8-11 (maintenu pour armement maritime), R 4613-9 et 4723-1 et suivants du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant la création de CHSCT dans une entreprise de moins de 50 salariés
Article L 4611-5 du code du travail	Décisions imposant la création de CHS-CT dans les entreprises de BTP de plus de 50 salariés
Articles L 4613-4 et R 4613-9 et -10 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail fixant le nombre de CHSCT dans les entreprises de plus de 500 salariés
<b>Santé et sécurité au travail</b>	
Articles D 4622-3, R 4622-4, D 4622-16, D 4622-21, D 4622-23, D 4622-24, R 4623-9, D 4625-7 du code du travail	Décisions relatives aux services de santé au travail autonomes ou interentreprises
Articles D 4622-48 à -52, , R 7214-1 et 4 du code du travail	Agréments des services de santé au travail autonomes ou interentreprises
Article D 4622-37 du code du travail	Décisions relatives aux commissions de contrôle des services de santé au travail interentreprises
Article D 717-44 du code rural	Décisions autorisant ou refusant la création d'un service de santé autonome dans une entreprise de plus de 400 salariés
Article D 717-47 du code rural	Décisions autorisant ou refusant un service de santé d'entreprise non agricole à suivre les salariés agricoles de celle – ci
Article D 717-26-9 du code rural	Décisions autorisant ou refusant la surveillance médicale des intérimaires par les services de santé de la MSA
Article R 7214-4 du code du travail	Décisions approuvant ou refusant d'approuver le tarif des cotisations des employeurs établi par un service de santé interentreprises (concierges et employés d'immeubles d'habitation)
Article R 4152-17 du code du travail	Décision autorisant ou refusant de dépasser le nombre maximum de berceaux contenus dans un local d'allaitement
Article R 4227-55 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dispense temporaire ou permanente en matière de risques incendie, explosions et évacuation
Article R 4216-32 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dispense en matière de risques incendie, explosions et évacuation

Dispositions légales	Décisions
Articles 2 II et 10 de l'arrêté du 28 janvier 1991	Décision refusant ou autorisant un employeur à assurer une formation au bénéfice des personnels intervenant dans des opérations hyperbares
Article 2 III de l'arrêté du 28 janvier 1991	Décision refusant ou autorisant à dispenser de formation des personnels intervenant dans des opérations hyperbares
Art 89 du Décret du 28 septembre 1979	Décision accordant ou refusant une dérogation aux dispositions des articles 11, 13, 16, 17 et 21 du décret du 28/09/1979 au bénéfice des établissements pyrotechniques
Articles L 4723-1 et R 4723-1 et suivants du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une mise en demeure de l'inspecteur ou du contrôleur du travail
Articles L 4723-1 et R 4723-1 et suivants du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande de vérification prise en vertu de l'article L 4722-1 du code du travail
Articles L 422-4 et R 422-5 du code de la sécurité sociale	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une injonction de la CRAM
Articles R 716-16 et R 716-25 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation relative à l'hébergement des travailleurs saisonniers
Article R 717-9 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail saisi d'un désaccord entre l'employeur et le médecin du travail sur des prélèvements ou des analyses
Article R 717-21 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail saisi d'un désaccord entre l'employeur et le service de santé autonome sur la fréquence des examens médicaux complémentaires
Articles R 717-53 et -54 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à l'effectif réglementaire de personnel infirmier
Article R 4532-33 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de refus de formation pour un coordonnateur
Article R 751-158 du code rural, articles L 442-4 et R 422-5 du code de la sécurité sociale	Homologation de dispositions générales de prévention
Articles L 4644-1 et D 4644-6 et suivants du code du travail	Enregistrement des intervenants en prévention des risques professionnels
<b>Divers</b>	
Articles L 1322-3 et R 1322-1 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail relative au règlement intérieur

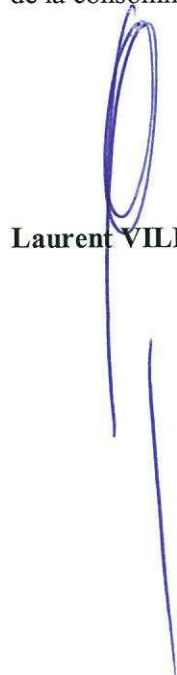
**Article 3** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Denise DERDEK, chargée de l'intérim du pôle Travail, délégation est donnée à Mme Catherine LAPEYRE ou M. Hervé LEGRAND à effet de signer les décisions mentionnées à l'article 2.

**Article 4** – La décision n° 2012-048 du 1<sup>er</sup> juin 2012 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France est abrogée.

**Article 5** – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 25 juillet 2012

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi,



**Laurent VILBOEUF**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2012208-0005**

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris  
le 26 Juillet 2012**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris  
Direction des services administratifs du SGAR  
Bureau des affaires générales**

Arrêté organisant la suppléance du Préfet de la  
région d'Ile- de- France, Préfet de Paris pour la  
période du 18 août au 22 août 2012 inclus



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

### ARRÊTÉ

**organisant la suppléance du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris  
pour la période du 18 août au 22 août 2012 inclus**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Pierre-Henry MACCIONI, préfet du Val-d'Oise,
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-313-3 du 9 novembre 2010 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- CONSIDERANT** l'absence simultanée du 18 août au 22 août 2012 inclus du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

La suppléance du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est assurée du 18 août au 22 août 2012 inclus par Monsieur Pierre-Henry MACCIONI, préfet du Val-d'Oise.

#### Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le préfet du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

26 JUIL. 2012

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 16 Daniel CANEPA  
Téléphone : 01 82 52 40 00

Adresse internet : [www.ile-de-france-pref.gouv.fr](http://www.ile-de-france-pref.gouv.fr)  
Allô, service public : 39 39